

Annexe A

From: [REDACTED]
Sent: 16 June 2025 18:38
To: Naouri, Jennifer; Makwaia, Holo
Cc: OTP CAR IIA Communications; D33 Said Defence Team
Subject: RE: Mesures de protection témoins 68(2)(b) et (c)

[ICC] RESTRICTED

Chère Jennifer Naouri

Merci pour votre courriel.

La Chambre n'ayant pas ordonné que les déclarations des 23 témoins de l'Accusation admis à témoigner en vertu de la Règle 68(2)(b) et 68(2)(c) soient rendues publiques, il convient de maintenir leur caractère confidentiel si vous êtes amenés à les citer dans vos écritures finales.

Bien à vous,
 [REDACTED]

De la part de Holo Makwaia

-----Original Message-----

From: [REDACTED]
Sent: 13 June 2025 12:40
To: Naouri, Jennifer [REDACTED] Makwaia, Holo [REDACTED]
Cc: OTP CAR IIA Communications [REDACTED] D33 Said Defence Team
Subject: RE: Mesures de protection témoins 68(2)(b) et (c)

[ICC] RESTRICTED

Chère Jennifer Naouri

J'espère que vous vous portez bien.

L'Accusation a pris note de votre message et vous fournira une réponse d'ici mardi.

Bien à vous,
 [REDACTED]

De la part de Holo Makwaia

-----Original Message-----

From: Naouri, Jennifer [REDACTED]
Sent: 12 June 2025 15:49
To: Makwaia, Holo [REDACTED]
Cc: OTP CAR IIA Communications [REDACTED] D33 Said Defence Team
Subject: Mesures de protection témoins 68(2)(b) et (c)

[ICC] RESTRICTED

Chère Holo,

J'espère que vous vous portez bien.

Nous vous contactons en prévision de la rédaction des mémoires de clôture des parties. Pourriez-vous avoir la gentillesse de confirmer que vous ne sollicitez pas de mesures de protection pour les 16 témoins de l'Accusation admis à témoigner en vertu de la Règle 68(2)(b) et les 7 témoins de l'Accusation admis à témoigner en vertu de la Règle 68(2)(c) ?

En vous remerciant par avance,

Bien à vous,

Jennifer

This message contains information that may be privileged or confidential and is the property of the International Criminal Court. It is intended only for the person to whom it is addressed. If you are not the intended recipient, you are not authorized by the owner of the information to read, print, retain copy, disseminate, distribute, or use this message or any part hereof. If you receive this message in error, please notify the sender immediately and delete this message and all copies hereof.

Les informations contenues dans ce message peuvent être confidentielles ou soumises au secret professionnel et elles sont la propriété de la Cour pénale internationale. Ce message n'est destiné qu'à la personne à laquelle il est adressé. Si vous n'êtes pas le destinataire voulu, le propriétaire des informations ne vous autorise pas à lire, imprimer, copier, diffuser, distribuer ou utiliser ce message, pas même en partie. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez prévenir l'expéditeur immédiatement et effacer ce message et toutes les copies qui en auraient été faites.